



De l'utilité sociale de l'architecture

En ce moment nous parlons beaucoup de la perte de contrôle des architectes sur la production de logements mais le problème est bien plus large que cela, il touche tous les domaines de l'architecture.

Les grands groupes sont les premiers, non pas à vouloir la disparition des architectes car ils ont besoin de nos talents, mais à espérer nous contrôler, nous maîtriser et limiter nos prérogatives...

Hélas ils ne sont pas les seuls, dans l'architecture au quotidien, le promoteur local, l'entrepreneur, l'office HLM cherchent également à limiter le pouvoir des architectes. J'en veux pour preuve la réduction de mission au point de ne plus confier aux architectes que le permis de construire. Or l'architecte est nécessaire à tous les stades de l'acte de construire : comment demander à un architecte d'être un concepteur avisé si on le coupe de l'économie, de la technique et du chantier.

Ce combat pour la place de l'architecte dans la société commence dès la formation de nos futurs confrères dans les écoles et il se poursuit tout au long de l'exercice professionnel avec la formation permanente. Pour s'imposer, les architectes doivent être excellents. Alors que la science d'un ingénieur est naturellement reconnue, l'architecte doit toujours justifier ses choix et prouver la qualité de son savoir.

Il faut donc se battre pour l'excellence, l'excellence exigeante de notre architecture bien sûr, mais il faut que nous n'abandonnions pas des pans entiers de notre mission à la fois économique et sociale, et exiger qu'elle inclue nécessairement l'appel d'offres et le suivi de chantier.

Il ne faut plus se plaindre mais se mobiliser pour faire entendre notre mécontentement et agir en concertation pour sauver la notion de mission complète qui est en grand danger.

Lionel DUNET

- P. 2**
Entretiens de 19 juin 2021
Dominique DELORD
- P. 8**
**Rapport moral
du conseil d'administration**
Bénédicte MEYNIEL
- P. 11**
**Les Commissions
Territoriales Paritaires**
Philippe CAPELIER
- P. 12**
Oubliés...
**Les architectes
se mobilisent
pour la relance de
la construction
de logements**
Béatrice DOLLÉ
- P. 14**
Droit de réponse
- P. 15**
**Lettre ouverte
au Président
de la République
et à la Ministre
de la Culture**
Le syndicat d'Architecture

Édition : Syndicat de l'Architecture
24 rue des Prairies 75020 Paris
0143610291
www.syndicatdelarchitecture.com
Publication Trimestrielle
Directeur de publication :
Lionel DUNET
Rédactrice en chef :
Dominique DELORD,
Réalisation graphique :
Nicole VALENTIN nicoleva@free.fr
Imprimeur : SINTEZ
20 bis rue Louis Philippe 92200
Neuilly sur Seine
N° CPPAP 0524 G 93681

Entretiens de 19 juin 2021

La Grande Motte (34)

La Grande Motte au solstice d'été avait un très fort avant-goût de vacances et une destination aussi ensoleillée offrait l'occasion d'inviter deux architectes récemment interrogés par la Ville pour intervenir dans ce contexte urbain et balnéaire si particulier. Nous avons également convié Monsieur le maire qui souhaitait s'exprimer sur ce projet de restructuration majeur, et prévu ensuite un itinéraire pour rejoindre la plage du couchant en traversant tout le quartier concerné afin de terminer notre journée studieuse les pieds dans le sable !



Rudy RICCIOTTI

Architecte et ingénieur il se revendique à la fois en tant qu'ambassadeur du béton et fervent défenseur de la culture constructive.

Médaillé, primé, il a réalisé de nombreux bâtiments culturels en Europe, dont la philharmonie Nikolaïssol à Potsdam, le MUCEM à Marseille, le musée Jean COCTEAU à Menton ou le Mémorial du Camp de Rivesaltes mais aussi des ouvrages d'art, le pont de la République à Montpellier, la passerelle pour la Paix à Séoul...

Stephan ROSSIGNOL

Conseiller régional et président de l'Agglomération du Pays de l'Or, mais avant tout maire de la Grande-Motte depuis 2008.

Il est concerné au premier chef par le projet de réaménagement du quartier situé

au NW du port de plaisance, projet phare initié au cours de son deuxième mandat et il espère bien que ce troisième mandat verra un début de mise en chantier.

François LECLERCQ

Architecte et urbaniste

Album de la jeune architecture et prix de la première œuvre avec son ancien associé Fabrice DUSAPIN, il a été maintes fois distingué et également nommé pour le grand prix de l'urbanisme en 2018. En charge de très nombreux projets d'aménagements urbains il travaille à Marseille pour EUROMEDITERRANEE II, à Metz, Lille, Montpellier, Nantes mais aussi Tétouan, Casablanca, Palerme et en 2018 il a été lauréat du concours international pour cette requalification urbaine autour du port de la Grande-Motte, projet dénommé « ville-port ».

Enfin, tout récemment, il s'est vu confier la difficile mission de réinventer un référentiel national pour le logement par Emmanuelle WARGON, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, et chargée du logement.

En préambule des diverses interventions, Juliette CHESNAIS de BUSSCHER avait concocté un florilège d'images d'archives retraçant la création de cette ville nouvelle sur une lagune déserte il y a plus d'un demi-siècle. Un défilé de témoignages, publicités, reportages, interviews, au rythme aussi soutenu que celui qui a permis l'épanouissement express (à peine 15 ans) de cette station balnéaire voulue par le plan RACINE et dessinée par l'architecte Jean BALLADUR.

Quelques témoignages sont alors recueillis dans la salle de la part de



contemporains de la construction ayant assisté voire même participé à celle-ci et de professionnels qui interviennent aujourd'hui sur ce patrimoine à la typologie très particulière que constituent les pyramides.

Il s'agissait ensuite de passer la parole à nos invités pour qu'ils nous fassent partager leur ressenti sur le sujet de l'urbanisme, du logement et de la restructuration urbaine telle qu'ils l'envisagent dans le cas précis de leurs futures interventions à la Grande-Motte et plus largement dans leur pratique professionnelle.

Rudy RICCIOTTI



À donné à voir, sans les commenter, toute une série d'images de sa production, issue d'un travail qu'il qualifie à la fois « de philosophique et de poli-

tique ». Après avoir dénoncé la prolifération de « parasites » titulaires de missions connexes qui se sont imposées au fil des années aux dépens de notre propre gouvernance de la maîtrise d'œuvre, il fait lecture d'un texte incantatoire (il s'agit de bonnes résolutions) rédigé par son fils, ingénieur des Ponts avec lequel il travaille depuis déjà plusieurs années. Suivent de bonnes recettes pour des pratiques professionnelles vertueuses en vue d'échanges ingé/archi un peu plus fructueux.

« En ce moment tout le monde souffre, et plutôt que de continuer à geindre prenons un peu nos responsabilités » poursuit Rudy RICCIOTTI. Il illustre son propos en faisant constater la pauvreté sémantique d'une façade minimaliste comparée à celles des immeubles construits au XIX^e siècle et l'appauvrissement des savoir-faire et des métiers du bâtiment qui en serait la conséquence directe.

« Ces artisans qu'il faut aimer, disparaissent sous l'effet cannibale des grosses entreprises » s'émeut-il « et avec eux, se défait la cohésion sociale ». Mais Rudy RICCIOTTI n'est pas dupe. Il est conscient que l'architecture se traduit aussi en rapports de force qu'il convient de maîtriser pour qu'elle survive et affirme qu'il mène le combat pour la bonne réalisation de ses projets grâce à une paranoïa contrôlée qui



consiste à ne pas croire ce qu'on vous dit et donc à vérifier et se revendique aussi psychopathe modéré, surveillant les agissements des autres. Surtout, il prône la bienveillance, la main tendue, car finalement c'est la posture idéale pour obtenir le meilleur en retour.

Or, parlant de l'architecture contemporaine Rudy se désole

« Je suis au regret de dire que l'architecture ne me nourrit plus, pas par mépris, mais je n'y sens plus le ressort d'une bienveillance collective, je n'y sens plus la trame d'un partage, de quelque chose à partager. »

Stephan ROSSIGNOL



Confronté aux lourdeurs administratives actuelles, le maire de la Grande Motte s'étonne encore de la vitesse à laquelle cette ville nouvelle s'est construite, conçue par un unique architecte-urbaniste comme seules deux autres l'ont été (Brasilia et Chandigarh). Et quels architectes !

Après un rappel historique des conditions de la création de cette cité balnéaire aux 36 000 arbres que Jean BALLADUR n'a jamais déclarée « achevée », a suivi l'exposé des attendus de l'extension du port de plaisance, imposant le réaménagement des quais et du quartier voisin, d'où ce projet « ville-port » dont la conception a été confiée à François LECLERCQ.

La mutation qui se poursuit durablement vers un habitat permanent alors que le patrimoine existant est majoritairement constitué de studios cabines conjuguée à la difficulté de satisfaire aux quotas imposés par l'État en matière de logements sociaux (2.5% seulement à la Grande Motte), nécessitent une réflexion sur les formes d'habiter adaptées à ces nouvelles exigences. Le projet ville-port s'inscrit très précisément dans cette démarche de re-densification et de renouvellement urbain. Le projet ville-port, c'est donc 450 à

500 logements créés dont 45% à prix abordable, c'est aussi le transfert d'activités nautiques existantes sur le site dans une nouvelle halle qui a fait l'objet d'un concours d'architecture auquel Rudy RICCIOTTI a participé.

François LECLERCQ



En préambule et parce que nous étions à la veille du deuxième tour des élections régionales et départementales, François LECLERCQ a rappelé comment la politique centralisée des années 60 a produit des réalisations telles que celle de la Grande Motte sur le littoral mais aussi dans la grande banlieue parisienne tandis qu'à partir des années 80, les lois de décentralisation ont confié la conduite des politiques urbaines aux pouvoirs locaux.

François LECLERCQ revient sur les objectifs de la mission RACINE :

« Cette volonté forte de l'État de dire que l'aménagement du territoire au niveau national avait son importance, de promouvoir un littoral un peu oublié, avec une production limitée. C'était de l'équipement du territoire au sens de l'emploi, du travail, et l'idée qu'il y avait une autoroute et que, par piquage, elle desservirait les six unités touristiques : St-Cyprien, Leucate, Gruissan, Cap d'Agde, Port-Camargue et la Grande Motte. »

Il poursuit :

« il faut comprendre qu'avant tout la Grande Motte, c'était un projet de port, il a été conçu sur une notion de vent et de courants marins, d'où cette inclinaison à 30/60° qui fait que le port est

avant tout un sujet technique et à partir de ça, la ville va être fabriquée. De monstrueuses machines ont surélevé le sol, ensuite, les pins ont commencé à s'installer comme des cultures, des plantations finales et sur cette table surélevée de 2 mètres, les immeubles ont commencé à être construits. »



Le projet « ville-port » s'inscrit dans la continuité du dessin de Jean BALLADUR. Il revoit la manière de circuler dans le centre-ville, avec des constructions de parkings pour que le bord de mer soit moins occupé par la voiture. Il reconfigure également les parcours piétons « de la plage à la plage », du Ponant au Couchant.

Ainsi, François LECLERCQ assure que son projet rencontre une forte adhésion : « Ce qui est formidable et qu'on ne voit pas ailleurs, c'est cette tendresse entre les habitants où toute une population s'est demandée ce qui allait se passer ; elle semble inquiète, intéressée, mais surtout marquée par l'envie de savoir que tout ça se prolonge par rapport à l'idéologie initiale, au beau travail de BALLADUR. Il y a un assentiment général de la part de toute une population pour prolonger cette aventure ».

Interrogé sur sa mission auprès du Ministère de la transition écologique, François LECLERCQ raconte comment il a été sollicité après une tribune dans le Monde co-signée avec ses amis Jacques LUCAN et Odile SEYLER. Texte manifeste largement diffusé ensuite par les médias jusqu'à devenir sujet d'actualité :

« Pendant le premier confinement, j'ai vu passer des constructions de logements terribles, que ce soit à Marseille ou ailleurs et qui n'existaient pas dans les années 80, on ne dessinait pas de 3 pièces en dessous de 65 m², généralement, ils étaient traversants. Depuis j'assiste à une lente dégradation absolument dramatique. »

Cette indignation a trouvé une oreille attentive puisque François LECLERCQ a été sollicité par la Ministre en charge du logement

« Emmanuelle WARGON m'a demandé si on pouvait travailler ensemble sur une sorte de nouveau référentiel et savoir comment appliquer certaines réformes sur la qualité spatiale du logement. »

François LECLERCQ reconnaît que le confinement a participé à une prise de conscience collective.

« Cette notion que l'on sent venir depuis longtemps, c'est la concurrence entre les territoires et le fait que les métropoles soient un peu des territoires de fragilité. On voit les gens qui veulent quitter Paris en raison du prix du logement, de la qualité du logement, de l'air, de plein de choses. Il y a un désir de partir et en plus, comme on a tous appris à travailler en Zoom et en Teams de manière un peu forcée, on s'est aperçu que ça avait partiellement quelques qualités. »

Il s'inquiète car

« La maison individuelle va redevenir une chose importante et on sait toute la difficulté que c'est par rapport au grignotage du sol, aux transports, etc. On ne peut pas empêcher les gens d'avoir ce désir de quitter une grande ville et comme c'est une réalité, il faut essayer, pour l'éviter, de faire des logements meilleurs »

François LECLERCQ cite « Habiter » de Jacques LUCAN, un ouvrage sorti en mai dernier qui raconte l'histoire du logement du xx^e siècle à nos jours et montre qu'il y a eu un pic de la qualité dans les années 70/80, quand, dans les grands ensembles (ces immeubles qu'on adore détester !) il y avait une qualité évidente avec de vrais séjours,



de vraies cuisines, de vraies chambres, même si d'un point de vue phonique, c'était très mauvais.

« Depuis les années 90, ça n'arrête pas de baisser, finalement, on arrive avec un produit terrible et avec le Pinel, les 3 pièces ne font plus que 55 m². »

« Finalement, le logement a hérité de grandes qualités avec les réglementations thermiques, pour une meilleure isolation mais ça s'arrête là » déplore François LECLERCQ :

« On a réinventé les métropoles, dans les immeubles, on invente des fraisiers sur les toitures, mais finalement, personne ne s'attaque au logement parce qu'on a l'impression que c'est le destin, une espèce de fatalité terrible que le logement soit petit. »

« Avant, on faisait des immeubles de 12 m de large et à partir de là, on calculait des plans masse, maintenant, on prend systématiquement 15 m avec une mono orientation, une espèce de couloir central de distribution et avec 10 appartements par palier, ce qui n'existait pas avant. »

Il confirme que Madame la Ministre en est consciente,

« Un travail conséquent de comparaison avec tous les pays voisins (Belgique, Allemagne, Italie, Suisse,

Pays-Bas et Espagne) indique que les appartements en France sont entre 10 et 15 % plus petits que ceux des voisins et ils sont plus bas (2.50 m de hauteur sous plafond, ça n'existe pas en Italie). On essaie de monter une espèce de référentiel européen pour montrer en quoi la France est vraiment en-deçà. »

« Même si les Haussmanniens ont fabriqué de magnifiques logements à un certain moment, très majoritairement, ce sont des petits logements et c'est acceptable à cause de la vie urbaine. Mais, cette modélisation du petit logement qui a commencé avec Apollonia en périphérie de Paris, s'exporte dans toute la France, même là où n'y a aucune pression foncière. Comme ça marche à un endroit, il y a une espèce de culture nationale qui a essaimé sur l'ensemble du territoire. »

« Il y a aussi les usages qui ont fortement changé comme le télétravail qui est bien là... Dans l'architecture, tout est fait pour les gens qui s'aiment. Le vivre ensemble c'est formidable, mais ce qui compte aussi, c'est de vivre seul. »

François LECLERCQ explique que le fameux référentiel va s'appuyer sur quatre items :

- une surface globale imposée : pas de 3 pièces en-dessous de 65 m²,
- la surface de la chambre (9 m² étant une aberration),
- la notion couple cuisine/séjour de 28 m² minimum,
- les hauteurs sous plafond.

« Concernant la modularité, un peu moins de béton permet d'être plus libre dans son logement, de l'ouvrir, de le fermer. Le retour du poteau-poutre, ce n'est pas complètement idiot.

Il y a aussi les prolongations extérieures avec des fenêtres un peu plus grandes. »

« Mais qui va payer ? » interroge François LECLERCQ.

« Les logements sont plus grands de 10 ou 15 %, mais dans un appel d'offres, celui qui gagne, c'est celui qui met le plus de petits logements. Il faut éventuellement démonter ce mécanisme en disant que jusqu'à présent, la variable d'ajustement était la taille du logement. » Il explique comment le prix de sortie d'un logement est fixé par les banques sachant qu'un client peut s'endetter jusqu'à 200 000 € et pas 250 000 €.

Il affirme :

« Une marche arrière peut s'opérer : on prend le prix de sortie, on enlève le prix de construction et ensuite, c'est le foncier qui devient une variable.

Dans les appels d'offres normaux, les promoteurs disent que s'il y a une règle commune pour tout le monde, le prix du foncier sera fonction de la demande. Mais il faut que la règle soit commune pour tout le monde.

En même temps, il y a une autre donne par rapport à la densité : si on construit 10 % plus grand ou 10 % plus haut, on perd un étage et il y a une histoire de report de densité et il va falloir aller construire ailleurs. »

« Et qui peut porter une telle mesure ? »

« S'immiscer dans les codes de l'urbanisme, de la construction, c'est un combat très compliqué. Par contre, on peut jouer sur le Pinel qui impacte pratiquement 70 % de la production. Il est plus facile d'assujettir une aide de l'État à une demande de l'État ? »

C'est le sujet sur lequel il est en train de travailler.

« Enfin il y a aussi les labels dont les promoteurs sont demandeurs, et surtout les chartes de qualité (ou chartes de promoteur) portées par les maires. Il en existe une cinquantaine rien qu'en Ile de France, certaines sont très connues comme celle de l'Ile de Nantes, de Bordeaux Métropole, de Rennes, etc. Marseille essaye d'en faire une. Une charte de promoteur, ce n'est qu'une négociation sans valeur juridique : un maire dit à un promoteur qu'il doit faire comme il le souhaite et s'il fait différemment, il ne construira pas une deuxième fois. C'est remettre le maire dans le pouvoir politique du confort du citoyen. »

Les échanges qui ont suivi ont confronté la posture plutôt jacobine de François LECLERCQ à celle de Rudy RICCIOTTI, partisan d'une moindre réglementation et d'un plus grand effort sur l'espace public, commun, partagé. Il craint que la loi ELAN donne les rênes de la production du logement social aux majors du BTP.

« L'hyper réglementation, l'hystérie saturante du label, n'a pour conséquence que de faire exploser les coûts de construction, mais sans augmentation de la qualité. En 10/15 ans, on voit bien que les logements sociaux ont vu leur coût doubler et les surfaces ont diminué. Le problème, ce sont les conditions de production du logement social : face à l'architecte, un AMO qui n'a aucune responsabilité technique et qui se greffe au dispositif ; ensuite, on s'adresse à un développeur qui vend à un promoteur qui lui-même traite avec une entreprise générale qui elle-même sous-traite. Les entreprises de VRD sous-traitent avec des entreprises d'espaces verts qui elles-mêmes sous-traitent avec des artisans en espaces verts qui eux-mêmes achètent des arbres, etc. Sur le permis de construire, l'arbre qui est censé faire 30 cm de diamètre, à l'arrivée, il en fait 3 ! »

Rudy RICCIOTTI dénonce une nou-

velle fois les « parasites » de la maîtrise d'œuvre :

« C'est l'accumulation des intermédiaires qu'il faut aussi dénoncer ; quand j'étais jeune architecte, les premiers logements sociaux que je faisais, c'était en traitant directement avec des propriétaires-bailleurs. Aujourd'hui, il y a une couche d'intermédiaires et de pirates hallucinante et parmi ces pirates, il y en a un qui est particulièrement présent chez les développeurs et les promoteurs, c'est la CDC qui avec l'argent du peuple, celui du livret A, des petits épargnants, participe à toutes les opérations spéculatives, au lieu de faciliter le développement territorial des collectivités locales. »

Pour Rudy RICCIOTTI les vrais combats à mener sont plutôt contre :

« l'incapacité de l'administration à délivrer des permis de construire et l'irascibilité des riverains qui attaquent systématiquement parce qu'ils sont toujours contre le béton des autres, il y a un déficit de conscience citoyenne sur ce qu'est le logement.

François LECLERCQ mentionne un rapport de Pierre-René LEMAS sur le logement social qui préconise de tout réformer. Lui, préfère cibler son action : « tirer plutôt à la balle qu'à la chevrotine. Pour réformer, il faut attaquer une chose précisément et il pourra y avoir une possibilité de levier. Si, pour faire évoluer les choses, il faut attaquer le coût global, dont les marges des uns et des autres, de toutes les racailles qui tournent autour de ça, les facilitateurs, etc. il ne se passera rien. »

Béatrice DOLLE note que François LECLERCQ a parlé avant tout du logement à vendre, à construire dans le cadre d'une promotion privée et pas du logement social.

« Par rapport aux années 80/90, on peut constater que la culture du logement social a disparu. Aujourd'hui, le logement social n'est plus produit par des organismes sociaux, mais par la promotion privée et il est noyé dans cette production de promoteurs. C'est en ce sens, que le travail qui vient d'être exposé est extrêmement intéres-

sant et pragmatique et on peut y fonder quelque espoir. »

Rudy RICCIOTTI dénonce l'inaction des propriétaires bailleurs alors que les rendements locatifs dans les logements sociaux sont beaucoup plus élevés que dans les logements privés.

« Dans le logement social, c'est un gruyère où tout le monde se nourrit, c'est la grande bouffe le logement social. Pourquoi les propriétaires bailleurs abandonnent-ils leurs responsabilités ? ils veulent juste signer en VEFA à 2 400 ou 2 600 € du m² ce qui a coûté 1 300 ou 1 400 € à construire. Comment les maires peuvent-ils être concernés dans ce débat ? Ils ne le sont pas, ils doivent produire du logement social pour ne pas être carencés, c'est tout, ils essaient de gérer l'économie de la ville, ce qui est déjà beaucoup. »

François LECLERCQ reconnaît qu'à une époque, les jacobins étaient quand même un peu plus généreux.

« c'est une perversion de cet État-là. Dans les années 70/80 où on a commencé à exister vaguement, à gratouiller ici ou là, les choses n'étaient pas celles-ci et l'Etat était quand même jacobin. Le système s'est dégradé et même la CDC n'était pas comme ça du temps de Robert LION. Depuis, il s'est produit une financiarisation générale de toutes les institutions, y compris de la CDC qui s'est prise pour une banque. »
Stephan ROSSIGNOL confirme qu'aujourd'hui la CDC n'est jamais là quand on en a besoin.

« A un moment où il a fallu faire face à la fameuse crise économique et financière sous le mandat de Nicolas SARKOZY, toutes les collectivités étaient à la recherche de financements, aucune banque n'a répondu, la CDC était aux abonnés absents, les investissements en cours de la Mairie ont été stoppés, il a fallu monter au créneau auprès du préfet jusqu'à ce que la CDC veuille généreusement lâcher un peu de bride pour accorder un soutien et débloquer des financements de la part des banques. »

Rudy RICCIOTTI invite à prendre l'argent là où il est et pas sur les communes :

« Le rôle des propriétaires bailleurs, ce n'est pas d'encaisser des rendements locatifs qui parfois tournent autour de 10 % alors que ces logements sont amortis depuis 40 ans. Il y a un problème fondamental de moralité. »

Rudy RICCIOTTI affirme qu'en Espagne, au bout de 20 ans, les habitants de logements sociaux deviennent propriétaires.

« Du coup les logements sont nickels, mais aussi les espaces extérieurs avec des arbres, de la pelouse... Pourquoi ? Parce qu'il y a une auto-police de l'espace public, il n'y a pas de voyous pour tout casser. »

« Cette idée de l'appropriation du logement social peut être aussi une justice sociale ; pourquoi ne pas le faire en France ? Parce que pour les propriétaires bailleurs, c'est le jackpot, ils vivent sur la bête. »

Patrick COLOMBIER ajoute :

« La période du plan construction avec Robert LION évoquée par Rudy fut une période fantastique ; ceux qui, comme moi, ont eu la chance de construire des milliers de logements peuvent témoigner qu'à l'époque, on laissait faire les architectes, ils avaient des maîtrises d'ouvrage publiques, des OPHLM heureux de pouvoir se lancer dans autre chose que ce qu'ils faisaient avec les caciques de l'architecture du logement social. Ces logements dépassaient de 10 à 15 % les surfaces standard parce que les architectes en avaient assez de faire des 3 pièces de 60 m². Une impulsion a été donnée à la qualité du logement et du coup, la promotion privée s'est dit que si elle ne faisait pas aussi bien que l'État, elle ne vendrait pas. Aujourd'hui, pourquoi l'État nous fait la loi Elan ? C'est un drame pour l'architecture et pour les gens qui ont besoin de plus d'espace, d'un petit bureau pour travailler, mais aussi d'un endroit pour l'enfant qui grandit. L'État a une responsabilité et puisque François LECLERCQ est aujourd'hui en contact avec la ministre du logement, il faut qu'il lui en parle. »

Dans la salle un participant prend la parole en tant que rédacteur dans « chroniques d'architecture ». Il lui pa-

rait évident que l'architecture est de loin l'art le plus politique.

« Ce qui est dramatique dans l'époque actuelle, c'est que la situation politique est décadente. L'État est devenu fantôme, il n'y a plus d'État en France, plus d'État puissant, plus d'État décideur. L'État est soumis à d'autres volontés, qui naturellement restent dans l'ombre, mais qui tirent les ficelles. Les architectes qui ont peu de pouvoir, sont soumis à plusieurs pressions spéculatives de la maîtrise d'ouvrage et des pouvoirs politiques, pressions qui sont devenues imprécises et qui n'ont plus de visage. Maintenant, ce qu'on construit par rapport aux motivations politiques, c'est du prêt à détruire, on construit une architecture qui est à l'image de notre télévision, une télévision poubelle, une radio poubelle, on se fout de la gueule du peuple et c'est la réalité. On vit une période où ceux qui sont acteurs de la société ne sont pas respectés par les pouvoirs politiques. Tout le drame est là.

Bon courage pour le combat de tous les architectes ! »

Béatrice DOLLE dénonce le désengagement de l'État dans tous les sujets qui intéressent la profession et nous invite à relire son témoignage dans l'article qu'elle a écrit en mars dernier dans le Journal du Syndicat (le N° 34) 70 ans après la création du corps des architectes-conseils de l'État dont elle fait partie.

Un tel bilan en matière de logement ne peut qu'impacter lourdement notre profession, le logement constitue le tissu de nos villes et fait vivre les architectes, nous priver d'une vraie liberté de bien construire pour nos concitoyens et d'en tirer une réelle fierté est une grave menace sur notre avenir professionnel, le Syndicat va se mobiliser et suivre les avancées des propositions à venir.

Dominique DELORD

Rapport moral du conseil d'administration

Assemblée Générale du 19 juin 2021 à La Grande Motte portant sur l'activité de 2020.

L'exercice qui consiste à parler de 2020 à mi-parcours de 2021 est toujours surprenant voire quelque peu artificiel. Le rapport mentionne donc, à titre d'information, certaines activités qui se sont déroulées durant ce premier semestre 2021 mais qui ont été initiées en 2020.

La pandémie

Bien sûr l'année 2020 a été marquée par cette pandémie qui a affecté tout autant le fonctionnement des agences que celui du Syndicat.

Le Syndicat a très vite réagi, mettant en place plusieurs dispositifs en distanciel :

- La veille COVID sur le site et les réseaux sociaux a permis d'informer rapidement nos adhérents des mesures mises en place par l'État et/ou en région, et pallier les problèmes techniques, sanitaires et financiers, rencontrés par les agences, sur les chantiers ou dans l'organisation du télétravail.

- « Témoignez ! » sur les réseaux sociaux est devenu le rendez-vous en ligne des architectes permettant d'échanger très vite des idées formidables et gérer au mieux cette période abominable. (Certains en ont même profité pour ranger leurs dossiers !)

■ LE DIALOGUE SOCIAL

LA REPRESENTATIVITE avec la « pesée » qui consiste en une confirmation de la légitimité du Syndicat.

- Un dossier de représentativité a donc été déposé au ministère du travail en février 2021. Ce dossier à établir par les syndicats tous les 3 ans, comporte un volet justifiant du poids des adhérents et des agences adhérentes (il tient compte de leur masse salariale), une part financière et enfin la démonstration de l'influence du Syndicat. Cela

nous a donné l'occasion de mettre en avant à la fois la croissance de nos effectifs et celle de notre notoriété.

Nous sommes donc raisonnablement optimistes mais encore dans l'attente des conclusions de la commission en charge d'apprécier les informations que nous lui avons communiquées.

Au-delà de ces réflexions très matérielles, nous avons fait nôtre, avec Michel Noblecourt, le sage principe que : « La démocratie sociale ne s'use que si l'on ne s'en sert pas ».

LE PARITARISME et les commissions paritaires territoriales et nationales.

- Les pratiques : le Syndicat a mis à profit la tenue des réunions paritaires à distance, pour améliorer leur efficacité, et l'implication des mandatés. Il a été organisé pour chaque commission paritaire nationale une réunion préparatoire et un compte-rendu à l'usage du CA avec 3 objectifs : s'entendre entre mandatés, porter une parole unique du Syndicat en réunion et rapporter au CA les thèmes et les enjeux de ces réunions pour avis si nécessaire.

- Un événement organisé pour parfaire la connaissance du dialogue social de nos adhérents : Le webinaire du 1^{er} mai 2020 par JF.Chenais en trois temps :

- 1 Le paritarisme,
- 2 Le dialogue social,
- 3 La négociation.

À retrouver sur le site du Syndicat.

- L'APGBA : pour rappel, cette structure de gestion commune entre Syndicats d'employeurs et de salariés a du mal à trouver un fonctionnement serein et surtout professionnel.

- La CNPL : le syndicat de l'architecture est membre de la Chambre Nationale des Professions Libérales, une sorte d'union de syndicats de professionnels libéraux.

La CNPL a livré deux batailles juridiques victorieuses, mais qu'il convient de mener à terme :

L'une contre l'ADSPL qui a imposé une taxe sur les salaires ne bénéficiant qu'aux syndicats adhérents de l'UNAPL, une taxe totalement illégitime pour nous.

L'autre contre le FIP PL, notre organisme de financement de la formation, dont les fonds ont bénéficié à divers organismes menant des actions bien éloignées des missions auxquelles cette institution est dédiée.

Ces deux affaires portent sur de sommes considérables (15 à 20 millions d'euros), nous remercions la CNPL et son président Daniel Julien NOËL pour cet engagement que nous avons plébiscité.

■ LE SYNDICAT ET SES ADHERENTS

LES SERVICES aux adhérents :

- Mise en ligne de la FAQ, une foire aux questions en droit du travail et droit

social avec la mise à jour du site.

- Poursuite du projet Échelle UN.
- Methodus + Syndicat de l'architecture = une permanence de conseil aux Jeunes portée par Sophie SZPIRGLAS.
- Restructuration du secrétariat du Syndicat pour une meilleure efficacité.

■ LA FORMATION

■ En dépit des vives protestations du Syndicat, la branche architecture a été rattachée à l'OPCO EP (entreprises de proximité) en 2019 et le Syndicat siège désormais dans la SPP section paritaire professionnelle de cet OPCO, une instance de représentation de la branche et de ses spécificités.

Accord en cours sur la formation professionnelle, ou comment jongler entre les différentes collectes sans épuiser nos structures professionnelles, garder un équilibre entre les petites et les grosses agences, et trouver l'argent nécessaire mais insuffisant à la formation qui est attendue par tous et pour tous.

■ LE SYNDICAT et L'INTERNATIONAL, un point d'étape

CIAF : cette association originale regroupait les Ordres régionaux et le conseil national avec les deux syndicats représentatifs. Son objectif était de gérer les représentations françaises dans les organismes internationaux. Le conseil national a unilatéralement décidé de supprimer cette association et de la remplacer par une commission commune gérée non pas par des statuts mais par une simple charte. Placés devant le fait accompli, et l'ordre gérant les dotations financières, le CIAF a dû se plier à cette exigence tout en maintenant l'objectif d'améliorer le travail sur l'international et en élargissant les sujets traités aux pratiques professionnelles ainsi qu'à tous les organismes internationaux d'architectes.

Ces organismes sont :

UIA : en cours d'élections, et proposition de réforme par la délégation FR.



CAE : qui gère les relations avec les instances UE et donc agit sur les directives
UMAR : union intéressante mais en crise
New BAUHAUS il s'agit d'un nouveau mouvement européen initié par la Présidente de l'UE, Ursula VAN DER LEYEN qui s'est donné pour objectif de recenser et promouvoir les opérations présentant une qualité architecturale dans la rénovation.

L'Alliance des Architectes Franco-phones : elle regroupe 21 pays.

NOS RELATIONS AVEC L'EXTERIEUR PENDANT LA PANDEMIE

L'ORDRE :

- Participation du Syndicat à la rédaction du livre blanc du CNOA.
- Participation à la commission marché public avec le CNOA.
- Protestation contre l'abandon de la médiation de la consommation et l'arrêt de la veille marchés publics des ordres régionaux et du CNOA.



■ Échanges avec l'UNSA sur les rôles respectifs des syndicats et de l'Ordre.

LA DAJ DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

■ Participation à la rédaction des nouveaux CCAG dont le CCAG Maitrise d'œuvre : un travail de longue haleine (presque 2 ans) publié en 2021.

■ ACTIVITE CULTURELLE ET COMMUNICATION

■ **LE NOUVEAU PLAN DE COMMUNICATION DU SYNDICAT** : Il repose sur des moyens de communication modernes rapides et variés qui en période de pandémie remplacent les événements en live. Bien que toutes les générations n'utilisent pas autant ces médias, ils permettent d'atteindre un nombre bien plus important de personnes.

Les émissions « être Architecte » un rendez-vous en ligne du Syndicat de l'Architecture avec ses invités à Paris, Clermont Ferrand et Bordeaux.

Sur les thèmes de l'accès à la commande, l'enseignement et l'activité professionnelle, l'architecture participative, biosourcée et passive.

■ **LE SITE** : déjà bien rénové et mis à jour, il doit être un site ressource pour les architectes à côté du site de l'APG-BA pour le paritarisme, et tous deux doivent devenir des outils essentiels pour la gestion sociale des agences.

■ **LE JOURNAL** : une publication qui regroupe quatre fois par an, des articles de fond, ou d'humeur, toujours dans l'objectif de la promotion de la qualité architecturale.

■ **LES NEWS LETTER** : pour la réactivité de l'information au fil de l'actualité.

■ **LES RESEAUX SOCIAUX** : pour mettre en ligne nos actions vers un public millenium. Et toujours plus d'ouverture souhaitée à la représentation des jeunes architectes et de leurs agences.

QUELLES PERSPECTIVES POUR 2021 ?

■ Offrir encore de nouveaux services à nos adhérents et favoriser les adhésions, tout le monde est d'accord.

■ Poursuivre le projet de guide des contrats : après la condamnation de l'Ordre sur les offres anormalement basses, se pose la question du mode de

calcul des honoraires, et de la rédaction des contrats. Un travail en cours pour le Syndicat avec plusieurs pistes d'actions :

■ L'organisation d'une FAQ marchés publics pour apporter un conseil à la négociation puis la gestion de ces contrats et préserver des contentieux.

■ L'amélioration de l'accès à la commande encore et toujours et en particulier pour les jeunes.

■ L'établissement d'un règlement intérieur, actuellement inexistant au Syndicat de l'Architecture et nécessaire pour améliorer la définition de son mode de fonctionnement.

■ Une meilleure implantation en régions, un effort sur le montant de la cotisation, et une plus forte représentation paritaire qui est si lourde dans son organisation et si exigeante.

■ Une News Letter à la fois plus moderne et plus graphique, c'est un projet en cours de réalisation tout comme la simplification et la modernisation du site.

■ Retrouver une saine collaboration avec l'ordre et créer une synergie de rôles et d'actions dans le sens de la qualité architecturale.

■ Redynamiser nos réseaux et relations extérieures après le repli de la pandémie, auprès des ministères Culture et Ecologie, de la MAF, de la Presse...

La présidence du Syndicat remercie les adhérents pour leur présence, leur fidélité, leur dynamisme, elle encourage les administrateurs et les délégués à poursuivre leur action au sein du Syndicat, un travail bénévole, souvent laborieux, toujours soumis à des débats passionnés et tendu vers le meilleur de l'architecture, pour de meilleurs architectes. Enfin, bien sûr, un grand merci à nos deux assistantes administratives.

Bénédicte MEYNIEL

Les Commissions Territoriales Paritaires

La Convention Collective Nationale des Entreprises d'Architecture est le fruit du dialogue social entre les architectes, employeurs, et leurs salariés ; elle définit aussi le cadre de la continuité de ce dialogue.

Si le dialogue entre l'architecte et ceux qu'il emploie doit être permanent, soit de façon directe, soit par la direction des ressources humaines pour les grandes agences, la convention collective prévoit des rencontres institutionnelles annuelles entre les représentants des employeurs et les représentants des salariés.

Ce sont les syndicats qui assurent cette représentation dans le cadre de l'Association Paritaire pour la Gestion de la Branche Architecture (APGBA). CFTD, CFE-CGC, CGT, FO et UNSA, pour les employés UNSFA et Syndicat de l'Architecture pour les employeurs.

Les Commissions Territoriales Paritaires se tiennent au moins une fois par an, généralement pendant le dernier trimestre de l'année civile, pour des accords qui seront effectifs l'année suivante.

Pour tenir compte des spécificités locales des pratiques professionnelles, ces commissions couvrent le territoire des anciennes régions administratives : Auvergne et Rhône-Alpes, Languedoc et Midi-Pyrénées....

Les Commissions Territoriales Paritaires rassemblent 10 représentants des salariés, et 10 représentants des employeurs, 5 pour l'UNSFA, 5 pour le Syndicat de l'Architecture. Elles sont présidées, en alternance, pour une période de 2 ans, par un représentant

des employeurs, puis par un représentant des salariés ; la vice-présidence incombe à l'autre partie.

Lors de ces Commissions, les employeurs sont tenus d'informer les salariés de la situation de l'activité sur l'année; à partir de données statistiques diverses, de retours d'expériences, de projections basées sur la situation économique actuelle, des permis de construire déposés, et des calendriers politiques qui peuvent avoir des conséquences sur les commandes publiques, voire privées.

Les échanges portent sur les conditions de travail, notamment le télétravail, l'évolution des pratiques, la formation initiale et permanente, la montée en compétence des agences et de leurs personnels.

Des propositions issues de ces réunions sont portées vers les commissions paritaires nationales.

La négociation de la valeur du point est le sujet majeur des Commissions Territoriales Paritaires. Ce point, multiplié par le coefficient correspondant à la qualification du poste, donne le montant minimum du salaire brut.

Le Syndicat de l'Architecture souhaite toujours élever le débat au-dessus de « discussion de marchand de tapis », en tenant compte des légitimes demandes des salariés, au regard de la situation des architectes, il s'agit d'assurer la fidélisation des collaborateurs

par des emplois réels et durables, et valoriser d'autant plus la compétence de nos agences, sans tomber dans un misérabilisme qui décrédibiliserait notre profession. Le Syndicat de l'Architecture soutient que la qualification de nos équipes et le montant de leurs salaires est un argument dans la négociation de nos honoraires.

Notre position permet souvent une synthèse entre les demandes de salariés et les réticences de certains employeurs, et facilite la signature d'un accord.

Le Covid 19, les confinements qui ont suivi, ont bouleversé notre travail : tarissement des commandes, arrêt des chantiers, isolement des personnes, et éclatement de nos agences, avec l'apparition du télétravail : une nouvelle façon de travailler se met en place imperceptiblement avec la multiplication des visio-conférences, la distanciation de l'architecte et ses interlocuteurs, voire ses salariés. Les Commissions Territoriales Paritaires ont également été impactées, avec notamment l'annulation d'un certain nombre, le bouleversement de leur calendrier : et la visio-conférence n'est pas le meilleur cadre pour une réunion institutionnelle annuelle. Dans ce nouveau contexte, le Syndicat de l'Architecture a toujours porté des démarches prospectives, et non réactives, pour envisager l'évolution des pratiques professionnelles.

La Commission Territoriale Paritaire est une instance du dialogue social essentielle, même si elle ne doit en aucune mesure se substituer au dialogue direct entre l'architecte-patron et ses salariés. Force est de constater cependant l'absence de représentants de salariés d'agence d'architecture dans les Commissions Territoriales Paritaires : en effet, si les 10 représentants des employeurs sont toujours des architectes, les salariés sont la plupart du temps représentés par des syndicalistes, issus d'autres métiers.

Il faut encourager nos salariés à se syndiquer afin qu'ils participent plus directement au dialogue social.

Pour le Syndicat de l'Architecture, les Commissions Territoriales Paritaires sont une opportunité pour réunir des confrères, et échanger sur notre métier, souvent autour d'un repas avant la réunion ; la diversité de nos membres enrichit ce dialogue.

Pour conclure, j'encourage les archi-

tectes à participer à ces Commissions Territoriales Paritaires, pour élargir leur point de vue sur les rapports employeurs-employés et repenser le modèle social des agences d'architectures.

Le Syndicat de l'Architecture a besoin de représentants dans toutes les régions.

N'hésitez pas à proposer votre candidature sur le site du Syndicat de l'Architecture ; vous y trouverez aussi de plus amples informations sur le paritarisme et l'Association Paritaire de Gestion de la Branche Architecture. <https://syndicatdelarchitecture.com>

Philippe CAPELIER

Oubliés... Les architectes se mobilisent pour la relance de la construction de logements

Sur demande du Premier Ministre au printemps 2021, la commission REBSAMEN du nom du maire socialiste de Dijon qui la préside, a été «chargée d'établir un diagnostic objectif des freins actuels à la construction de logements et de proposer des mesures à même de les lever pour relancer durablement la construction de logements là où les besoins sont les plus importants».

Composée pour moitié d'élus, parlementaires et élus locaux, et pour moitié de «professionnels et personnalités qualifiées» tels que des promoteurs privés, des aménageurs, la FFB, la CDC, l'USH, des représentants du secteur associatif ou des économistes, tous considérés comme acteurs de terrain, la commission Rebsamen ne comprend aucun architecte, pas un seul représentant de notre profession !

Les architectes ne sont-ils pas des acteurs de terrain ?

Quels professionnels, sinon les architectes, traitent prioritairement de la question de la valeur d'usage du logement et de la qualité du cadre de vie à toutes les échelles, de la ville au quartier, du voisinage au logement lui-même.

La parole des architectes serait-elle sans intérêt, voire gênante, dans une

telle Commission dont la démarche apparaît à l'évidence prioritairement économique et financière ?

S'il est vrai que les architectes n'ont cessé d'alerter sur les limites des politiques du chiffre visant à construire toujours plus au risque de produire moins bien, de plus en plus petit, de plus en plus standard, et de plus en plus éloigné des centres urbains, les architectes sont des professionnels qui maîtrisent l'acte de bâtir, la qualité, les délais et les prix.

À ce titre, les architectes sont les meilleurs acteurs en capacité de s'investir dans une politique forte du logement.

C'est pourquoi, un groupe de réflexion de plusieurs organisations d'architectes réuni autour du CNOA et de la MAF, dont le Syndicat de l'Architecture, s'est

rapidement mis en place pour réagir à cette situation et préparer l'audition accordée par la Commission Rebsamen à Christine LECONTE, Présidente du CNOA, le 16 juillet dernier.

La newsletter du Syndicat de l'Architecture en date du 22 juillet 2021 a publié l'intégralité du communiqué de presse commun, dont voici un large extrait :

Ces organisations portent le message commun du besoin d'une nouvelle politique du Logement se structurant autour des objectifs suivants :

- Déclarer le logement d'intérêt général : cela suppose de ne pas dé-corréler la question de la quantité des logements produits de leur qualité, et d'inscrire la relance de la production de logements dans une vision sociétale de long terme. Opérer un rééquilibrage territorial, et renforcer la solidarité fiscale entre les

territoires, notamment entre métropoles et villes moyennes d'une même région. Accompagner les élus locaux dans leurs politiques locales d'aménagement du territoire ainsi que dans leurs projets urbains, par une ingénierie adaptée.

■ Réduire le coût des logements par la maîtrise publique du foncier ainsi que par la réduction des coûts de portage des opérations.

■ Améliorer la qualité des logements : cela passe par l'augmentation de la taille et des volumes des logements, le droit à un prolongement extérieur, etc. ainsi que par des dispositifs de soutien financier (baisse de la TVA, etc.), de dérogations réglementaires sous condition de qualité.

■ Encourager davantage l'utilisation du « stock » du bâti : rénovation du bâti et réhabilitation du foncier, transformation de bureaux en logements. On pourra augmenter par exemple les droits à bâtir des opérations comprenant une part de rénovation.

Aujourd'hui, alors que l'État a délégué nombre de ses compétences aux collectivités territoriales, les politiques publiques de construction de logements opèrent via divers dispositifs incitatifs visant à construire plus écologique, telles que les certifications Qualitel, NF Habitat, BDM, BREAM et autres labels de type Éco-quartier ou autre. Ils sont utilisés par les promoteurs comme outil de marketing et par les

maires pour faire accepter de nouvelles constructions à leurs administrés.

Néanmoins ces dispositifs restent à ce jour très insuffisants, dans la mesure où ils ne prennent en compte ni la qualité spatiale des logements, ni la qualité du cadre de vie à l'échelle du territoire.

Trois ans après la loi ELAN et la mise à mal du système du logement social français, la défiscalisation constitue un autre levier largement utilisé par l'État pour la mise en place de sa politique en matière de logement.

La défiscalisation profite aux particuliers en même temps qu'elle alimente le marché des promoteurs privés. Les banques quant à elles font du logement un produit financier, loin d'un espace réel et physique à habiter, avec pour effet une diminution dramatique des surfaces des logements, calculées sur la capacité d'emprunt de l'acquéreur type moyen.

Depuis plusieurs années les architectes dénoncent une telle dérive qui aboutit aujourd'hui à réaliser un 3 pièces dans 55 m² avec la suppression pure et simple du séjour, remplacé par une entrée/cuisine de 18m².

Aussi, la proposition que François LECLERCQ a présenté au Syndicat de l'Architecture lors de notre événement de la Grande Motte en juin dernier, consistant à rétablir un système de surfaces minimales pour les logements

neufs ouvrant droit à défiscalisation, ne peut qu'être soutenue et encouragée.

Plus généralement, toute attribution d'aides financières de la puissance publique pour la construction ou la réhabilitation de logements devrait être conditionnée à une production de qualité, qu'il s'agisse d'aides directes et indirectes.

De même qu'il y a lieu de rendre indisociables les incitations à la quantité et les incitations à la qualité. En aucun cas la qualité des logements ne doit être considérée comme un frein à la construction de logements, et les dispositifs existants visant à construire plus doivent être complétés par des dispositifs visant à construire mieux.

D'autant que ces dispositifs existent et ont fait leur preuve, à l'image des « contrats de mixité sociale » dans les communes carencées en logements sociaux.

Alors il est temps de mettre en place des « contrats de qualité de l'habitat » entre l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs et les tous acteurs de terrains à commencer par les architectes, qui y occuperaient une place décisive puisque la qualité architecturale ne se met pas en tableau Excel.

La qualité du logement est affaire d'architecture et d'architectes.

Béatrice DOLLÉ

MaPrimeRénov en version « globale »

Le 15 juillet 2021, Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, a précisé, lors de son discours à l'Assemblée nationale, que les aides gouvernementales seront orientées, à l'avenir, sur « les rénovations globales plutôt que les gestes uniques ».

Pour rappel, en 2021 « MaPrimeRénov » a financé en grande majorité des gestes uniques. Le « *Petit guide méthodologique pour la rénovation énergétique des copropriétés résidentielles* » commence à tracer son sillon. Espérons que ce ne seront pas que de bonnes intentions

Joël Y. GAUTIER

Droit de réponse

À la demande de l'UNAPL et du FIF PL, nous publions les droits de réponse qui font suite à l'article intitulé : « Utilisation inadmissible des fonds sociaux » paru dans le N° 34 du journal du Syndicat de l'Architecture. Les deux organisations entendent rectifier des informations qu'elles considèrent comme fausses.

Pour autant, la raison même du litige qui a conduit la CNPL à demander l'intervention de l'État reste d'actualité, la procédure suit son cours et nous nous en remettons aux jugements qui seront émis.

Droit de réponse à la demande de l'Union Nationale des Professions Libérales

Dans son édition du mois de mars 2021, *Le journal du syndicat de l'Architecture* publiait sous le titre « Utilisation inadmissible des fonds sociaux » (pp. 4-5), un article dans lequel il est notamment possible de lire :

« L'UNAPL contrainte devant le Conseil d'État de justifier l'usage fait de cet argent a finalement reconnu qu'elle en avait distribué 40 % à ses syndicats affiliés... Ces revirements sont constitutifs d'un délit caractérisé de détournement d'argent public car l'usage des fonds n'est en rien conforme aux termes de l'accord paritaire ».

L'Union Nationale des Professions Libérales (ci-après « l'UNAPL ») entend exercer son droit de réponse conformément à la Loi.

Il est faux d'écrire que l'UNAPL aurait fait un usage non-conforme aux termes de l'avenant du 31 janvier 2017 à l'accord interprofessionnel du 28 septembre 2012. En effet, aux termes de ceux-ci, l'ADSPL, association paritaire de gestion, est chargée de collecter une cotisation conventionnelle de 0,04 % de la masse salariale annuelle brute – soit environ 9 € par salarié – et de la répartir entre les signataires dans l'objectif de développer le dialogue social.

Aux termes de l'article 4.2 de l'accord de 2012, non modifié par celui de 2017, les moyens ainsi dégagés sont notamment destinés à permettre l'organisation et la préparation de réunions favorisant le dialogue social.

Ainsi, le fait, pour l'UNAPL, attributaire – en sa qualité d'organisation représentative d'employeur – d'une partie des fonds, d'en affecter une part à des organisations afin qu'elles promeuvent le dialogue social est parfaitement conforme à la destination conventionnellement fixée par ces accords.

Partant, l'UNAPL, loin de commettre la moindre infraction, a fait un usage des fonds parfaitement conforme aux termes des accords précités.

Droit de réponse à la demande du FIF PL

Messieurs Lionel DUNET, Directeur de Publication, et Daniel-Julien NOËL, actuel Président de la CNPL, Chambre Nationale des Professions Libérales, ont cru bon faire paraître dans l'édition 34 du présent journal un article intitulé « *Utilisation inadmissible des fonds sociaux* ».

Cet article, qui vise notamment le FIF PL, appelle de la part de ce dernier un droit de réponse.

En premier lieu, si les rédacteurs se font l'écho d'une décision ministérielle de 2017 relative à une demande de reversement de fonds du FIF PL vers le Trésor Public, et non comme indiqué faussement d'une « amende », ils se gardent bien de rappeler que ladite décision est contestée dans sa totalité par le FIF PL d'une part, que cette contestation fait l'objet d'une procédure aujourd'hui en cours d'autre part.

En second lieu, contrairement à ce que l'article expose, l'origine de la décision ministérielle de reversement ne réside nullement dans un détournement de fonds. En effet, outre que l'intégralité des dépenses opérées par le FIF PL a été parfaitement justifiée comptablement, ces dites dépenses avaient, dans leur totalité, pour objet et finalité la formation des professions libérales.

À cet égard, il n'est pas inutile de rappeler que le FIF PL a contribué à la formation de 177.549 professionnels sur l'année 2020, preuve de ses compétences et capacités à s'adapter à une situation sanitaire inédite. C'est évidemment grâce à ce professionnalisme que le FIF PL a contribué sur cette même année à la formation de 4 800 architectes.

Cette réalité est la démonstration parfaite que le contentieux entre le FIF PL et le Ministère est sans incidence sur le nombre et la qualité des formations proposées.

Enfin, si cet article mentionne que « *de façon anormale et antidémocratique ce fond est géré par une seule organisation, l'UNAPL* », le FIF PL rappelle qu'il fonctionne conformément à ses statuts, répondant ainsi aux demandes de prise en charge de tous les professionnels libéraux sans distinction aucune notamment d'appartenance syndicale. C'est d'ailleurs précisément pour cette raison que le bien-fondé de son habilitation, régulièrement contesté par la CNPL, n'a jamais été remis en question par son ministère de tutelle.

Lettre ouverte au Président de la République et à la Ministre de la Culture

Paris, le 10 juillet 2021

Nous apprenons le lancement d'un appel d'offres par la Ville de Châtenay-Malabry (Marché n° AO2113) relatif à la rénovation de la Cité-Jardin de la Butte Rouge.

Le règlement de cette consultation mentionne toujours un grand nombre de bâtiments qu'il est d'ores et déjà prévu ou autorisé de démolir, malgré les demandes des associations de défense de la cité-jardin, largement relayées par les médias depuis plusieurs mois.

Qu'est-ce que la Butte Rouge aujourd'hui si ce n'est une référence historique remarquable d'architectures humanistes et d'urbanisme social ?

Qu'est-ce que la Butte Rouge aujourd'hui si ce n'est une utopie devenue réalité, ne demandant qu'à être réenchantée ?

Qu'est-ce que la Butte Rouge aujourd'hui si ce n'est une formidable opportunité pour tous les architectes engagés et soucieux de montrer de nouvelles manières de faire ?

À l'heure d'une prise de conscience collective selon laquelle la démolition n'est plus une solution pour la requalification et l'évolution des villes ;

À l'heure où les enjeux écologiques et énergétiques doivent l'emporter sur ceux économiques et les effets de la pression foncière ;

À l'heure où le ménagement d'un territoire doit d'être synonyme de dynamisme régénérateur ;

Nous nous insurgeons et dénonçons une ambition régressive, autorisant la démolition à grande échelle d'un patrimoine exemplaire, et allant à contre-courant d'un grand nombre d'opérations contemporaines de réhabilitation, d'hybridation ou de transformation, seules possibles au XXI^e siècle.

Aussi, nous en appelons aux plus hautes instances de l'État pour se saisir de cette affaire.

Nous vous demandons de rappeler aux acteurs de cette opération de « rénovation » leurs obligations sociétales, écologiques et culturelles et qu'elles renoncent aux démolitions autorisées.

Nous considérons qu'il est de la responsabilité de tous et des architectes en particulier de concevoir des rénovations prenant en compte l'existant dans sa globalité, et d'écarter tout recours aux démolitions visant

à ne favoriser que des ambitions économiques locales et de court terme, au détriment d'enjeux patrimoniaux et environnementaux d'intérêt public.

Nom Prénom Date et lieu de naissance : le/...../..... à

Adresse
Téléphone Adresse mail N° SIRET

J'adhère au syndicat de l'Architecture et m'engage à en respecter la Charte et à la faire vivre. Ainsi qu'à régler ma cotisation annuelle.

Je Souscris à l'abonnement annuel du trimestriel *Le Journal du Syndicat de L'architecture (Facultatif)*.

Barème cotisation annuelle :

Employeurs : 180 € Prélèvement automatique 15 € par mois

Primo-adhérents pendant 3 ans : 50 € Auto Entrepreneurs et non Employeurs : 60 € Honoraires Retraités actifs : 30 €

Abonnement au journal :

Abonnement annuel pour 4 numéros 16 € Signature : À/...../....., le/...../.....

A réception de votre chèque nous vous retournerons un justificatif de paiement ainsi que votre carte d'adhérent pour l'année en cours – administration@syndicatdelarchitecture.com

UNE PERMANENCE DE CONSEIL ASSURÉE POUR VOUS

Sophie SZPIRGLAS*, **Méthodus**

La permanence a depuis sa création, produit près de 200 heures de conseil, et reçu et suivi plusieurs dizaines d'architectes.

Il s'agit de conseiller de manière personnalisée les adhérents sur des thèmes tels que :

- statut juridique de l'entreprise,
- statut social du dirigeant,
- stratégies de développement,
- gestion financière,
- gestion des ressources humaines,
- gestion des partenariats (co-traitance, sous-traitance), contrats et contentieux,
- organisation de la production.

Et d'aider les jeunes créateurs d'entreprise à optimiser le fonctionnement de l'agence dès le démarrage.

Depuis 2016, le Syndicat, en partenariat avec **Échelle 1**, propose la permanence de conseil aux jeunes entreprises ayant intégré ce dispositif d'aide à la création et au développement. Plusieurs ont, par la suite, adhéré au Syndicat.

Les demandes de rendez-vous sont à adresser par mail au Syndicat.

**Sophie SZPIRGLAS dirige depuis 1996 la société Méthodus, conseil auprès des entreprises de maîtrise d'œuvre. Enseignante dans plusieurs écoles d'architecture, et formatrice pour le Pôle EVA et le CFAA (centre de formation continue des architectes, devenu MAJ depuis peu).*

Venez nous rejoindre

**Adhérez au Syndicat de l'Architecture,
et bénéficiez de ses services et de son réseau.**

Tout savoir sur www.syndicatdelarchitecture.com

Mais ce n'est pas tout...

Le Syndicat répond à vos questions d'ordre social et contractuel par l'intermédiaire de **Sébastien GRISCELLI**, spécialisé en gestion sociale et contractuelle et **Jean François CHENAIS**, spécialiste du paritarisme.

N'hésitez pas à nous solliciter et à poser vos questions à

contact@syndicatdelarchitecture.com